



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU CONSEIL
DU 12/05/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Marminiac sous la présidence de Madame FIGEAC Mireille, Présidente.

Nombre de membres en exercice : vingt-cinq.

Date de convocation : 5 mai 2022

Présents : Mesdames et Messieurs AUBRY Richard, BESSIÈRES Rosette BONAFOUS Jérôme, CABANEL Alexandre, CHASSAIN Véronique, COURNAC Jean-Marie, DHIEUX Christine, DOLS François, FAURIE Jean-Claude, FIGEAC Mireille, FRENCH Rachel, GOMEZ Nadège, LAVERGNE Christian, LAVERGNE Yves, MÉLINE Philippe, PUGNET Didier, PEYRIÉ Sabine, POCAT-EARL Romane), PUYO Ingrid, RIGAL Philippe, SÉGOL Pierre, VAYSSIÈRES André, VILARD Gilles et VINGES Lucy.

Absents : ALAZARD Laurent (procuration à RIGAL Philippe), PÉRIÉ Pascal (suppléé par FAURIE Jean-Claude), THEULET Guy (suppléé par Romaine POCAT-EARL)

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative : CUROUX Dominique, TOMÉ Sogna.

Madame Ingrid PUYO a été élue secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

II. INFORMATION DU CONSEIL
MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE PASSÉS PAR DÉLÉGATION À LA PRÉSIDENTE :

La Présidente rappelle la délibération n°20.1806.01 du 18 juin 2020 qui la charge, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Elle donne lecture de la liste des marchés à procédure adaptée passés dans le cadre de cette délégation depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

Désignation	Entreprise retenue	Montant € HT
Acquisition d'une pelle mécanique sur pneus Mecalac d'occasion (modèle de 2014 / 6500 heures)	Love TP (19 Juillac)	60 300,00 €
Achat plancher + isolant pour algeco	Gedibois Séguy (Goujounac)	1 114,69
Rabot et boulonneuse Makita	Lot Affutage (Cazals)	855,95
Vêtements de travail équipe technique	Lot Affutage (Cazals)	1 366,58

III. DÉLIBÉRATIONS
N°22.1205.01 - CRÉATION D'UN EMPLOI D'ANIMATION SPORT ET NATURE

La Présidente rappelle au conseil le projet de stations de trail et le besoin de personnel pour le mener à bien. Elle rappelle également que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et propose de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps plein.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps plein, à compter du 16 mai, pour l'animation du projet sport et nature.

- MÊME SÉANCE -

N°22.1205.02 - CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES

La Présidente rappelle au conseil les effectifs du service technique, les départs prévisionnels en retraite et les crédits prévus au budget. Elle propose de créer un emploi d'adjoint technique à temps plein à compter du 1^{er} juin.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps plein à compter du 1^{er} juin.

- MÊME SÉANCE -

N°22.1205.03 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE FRAYSSINET-LE-GÉLAT POUR LE MÉNAGE

Suite aux travaux d'extension du bâtiment de la bibliothèque / France Service à Frayssinet-le-Gélat, et en accord avec Madame le Maire de Frayssinet-le-Gélat, la présidente propose de revoir la convention initiale de mise à disposition de personnel pour assurer le ménage nécessaire de ces locaux. Elle propose de porter à 4 heures la durée hebdomadaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec la commune de Frayssinet-le-Gélat, pour les besoins de ménage du bâtiment bibliothèque / France Service, à raison de 4 heures hebdomadaires.

- MÊME SÉANCE -

N°22.1205.04 - TABLEAU DES EFFECTIFS

La Présidente propose de valider le tableau des effectifs selon les éléments retenus dans le cadre du vote du budget primitif. Elle rappelle que les crédits ouverts en matière de personnel prennent en compte les créations, suppressions et modifications de postes effectuées l'an passé, ainsi que les besoins non encore pourvus.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- arrête le tableau des effectifs tel qu'annexé ;
- donne pouvoir à la Présidente ou son représentant pour les conventions de stage avec les établissements scolaires ou organismes de formation, hors gratification, ainsi que pour tout type de convention ou contrat relatif aux emplois aidés, service civique ou autre emploi saisonnier ou répondant à un besoin ponctuel.

ANNEXE - N°22.1205.04 - - TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS DIRECTS

Filière	Cat	Emploi	Grade	Service affectation	Type de salarié	Durée hebdo	Pourvu
Administrative	A	Directrice	Attaché principal	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Administrative	A	Directeur-adjoint et Dir Serv Tech	Attaché principal	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Administrative	A	Chef projet petite Ville	Attaché	Administration générale	CONTRACTUEL	35	1

Administrative	C	Gestionnaire comptabilité	Adjoint admin Ppal 1ère cl	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Administrative	C	Assistante admin, accueil	Adjoint administratif	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Administrative	C ou B	Assistant de direction	Adjoint admin ou Rédacteur	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	0
Administrative	C	Assistant saisonnier	Adjoint administratif	Administration générale	CONTRACTUEL (SAISONNIER)	35	0
Administrative	C	Responsable administratif	Adjoint admin Ppal 1ère cl	CIS + admin générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Administrative	C	Secrétaire CIS	Adjoint administratif	Centre Santé	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	0,8
Médico-sociale	réf FPH	Médecin généraliste	Médecin généraliste	Centre Santé	CONTRACTUEL	35	1
Médico-sociale	(A)	Psychologue	Psychologue hors-classe	Centre Santé	CONTRACTUEL	6,35	1
Sportive	B	Directeur Enfance Jeunesse	Éducateur des APS Ppal 1° cl	Enfance Jeunesse	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	0,8
Animation	C	Directrice-adjointe Enfance Jeunesse	Adjoint admin Ppal 1ère cl	Enfance Jeunesse	CONTRACTUEL	35	1
Animation	C	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'anim Ppal 1ère cl	ALSH	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Animation	C	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'anim Ppal 1ère cl	ALSH	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Animation	C	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'animation	ALSH	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	32	1
Animation	C	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'animation	ALSH	TITULAIRE REGIME GENERAL	20	0
Animation	(C)	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'animation	ALSH	CONTRACTUEL	22,5	0
Animation	(C)	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'anim Ppal 1ère cl	ALSH	CONTRACTUEL	35	0,7
Médico-sociale	(C)	Directrice crèche	Auxiliaire de puériculture	Crèche	CONTRACTUEL	35	1
Sociale	(A)	Directrice RPE	Educateur de jeunes enfants	RPE & Crèche	CONTRACTUEL	35	0,8
Médico-sociale	(C)	Animateur enfance jeunesse	Auxiliaire de puériculture	Crèche	CONTRACTUEL	35	1
Sociale	(A)	Animateur enfance jeunesse	Educateur de jeunes enfants	Crèche	CONTRACTUEL	35	0,9

Animation	C	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'animation	Crèche	TITULAIRE REGIME GENERAL	17,5	1
Animation	C	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'animation	Crèche	TITULAIRE REGIME GENERAL	17,5	1
Animation	C	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'animation	Crèche	STAGIAIRE REGIME PARTICULIER	35	0
Animation	(C)	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'animation	Crèche	CONTRACTUEL	30	1
Animation	(C)	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'animation	Crèche	CONTRACTUEL	35	1
Animation	(C)	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'animation (remplacement)	Crèche	CONTRACTUEL	35	1
Animation		Animateur enfance jeunesse	Apprentis	Crèche	APPRENTI	35	1
Animation	C	Animateur saisonnier	Adjoint d'animation	Enfance-Jeunesse	CONTRACTUEL (SAISONNIER)	35	0
Animation		Animateur enfance jeunesse	Contrat aidé	Enfance-Jeunesse	EMPLOIS-AIDES		0
Animation	C	Animateur EPN	Adjoint d'animation	EPN France Services	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	28	1
Culturelle	C	Animateur EPN	Adjoint du patrimoine	EPN France Services	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Animation	C	Remplacement	Adjoint d'animation	EPN France Services	CONTRACTUEL	17,5	0
Technique	B	Chargé mission CTG & Environmt	Technicien	Admin généra + EEDD	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Animation	C	Animateur EEDD	Adjoint d'animation	Jardin Bourian EEDD	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	30	1
Culture	C	Médiateur réseau médiathèques	Adjoint du pat Ppal 2ème classe	Médiathèques	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Culture	(B)	Coordinateur PACTe	Programmeur artistique	PACTe	CONTRACTUEL	35	1
Administrative	B	Agent d'accueil et dvlpmt tourisme	Rédacteur Ppal 1° cl	Tourisme	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Administrative	C	Agent d'accueil et dvlpmt tourisme	Adjoint admin stagiaire	Tourisme	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Animation	C	Animateur sport et nature	Adjoint d'animation stagiaire	Tourisme	STAGIAIRE REGIME PARTICULIER	35	0
Animation	(C)	Agent d'entretien des	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	CONTRACTUEL	18	1

		locaux					
Technique	C	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	24,5	1
Technique	(C)	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	CONTRACTUEL	11,5	1
Technique	(C)	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	CONTRACTUEL	12	0
Technique	C	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique Ppal 1ère cl	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Technique	C	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique Ppal 1ère cl	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Technique	C	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique Ppal 1ère cl	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	32	1
Technique	C	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Technique	C	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique stagiaire	Service technique	STAGIAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Technique	C	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique stagiaire	Service technique	STAGIAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Technique	C	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique stagiaire	Service technique	STAGIAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
Technique	(C)	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique	Service technique	CONTRACTUEL	35	1
Technique		Agent polyvalent saisonnier		Service technique	CONTRACTUEL (SAISONNIER)	35	0
Technique		Agent polyvalent	Contrat aidé	Service technique	EMPLOIS-AIDES		0

EMPLOIS PAR VOIE DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Technique	C	Entretien réseau chaleur	Adjoint tech Ppal 2° cl	Chaufferie	Mise à dispo de commune Cazals	5	1
Technique	C	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à dispo de Frayssinet	3	1
TECHNIQUE	C	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à dispo de commune Léobard	0,5	1
Technique	C	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de Lavercantière	4	1
Animation			Service civique	ALSH	Mise à disposition Ligue	24	0

					enseignemt		
Animation			Service civique	EEDD	Mise à disposition Ligue enseignemt	24	1
Technique			Service civique	Voirie	Mise à disposition ADPEP46	24	0

- MÊME SÉANCE -

N°22.1205.05 – MONÉTISATION COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)

La Présidente indique au conseil communautaire que, compte tenu des cas de figure rencontrés depuis l'instauration du Compte épargne temps (CET) par délibération n° 13.1203.04, notamment dans le cadre des transferts de compétence et du personnel afférent, il convient de revoir les modalités d'utilisation des droits épargnés, jusqu'à présent limitées exclusivement à l'utilisation sous forme de congés, et de prévoir la monétisation des jours épargnés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, et sous réserve de l'avis favorable du comité technique saisi à cet effet, décide de modifier les modalités d'utilisation des droits épargnés au titre du CET prévues par la délibération n° 13.1203.04 de la manière suivante :

Les jours accumulés peuvent être utilisés, soit sous forme de congés, soit sous forme de compensation financière (transformation en points RAFFP ou indemnisation financière) lorsque le nombre de jours cumulés est supérieur à 15 (les 15 premiers jours ne peuvent être utilisés que sous la forme de congés), sur option au terme de l'année civile et avant le 31 janvier de l'année suivante ;

Les montants de l'indemnisation sont ceux prévus par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation du CET. ;

En cas de cessation définitive des fonctions, le CET doit être soldé à la date de radiation des cadres ou de fin de contrat.

- MÊME SÉANCE -

N°22.1205.06 - DEMANDE DE DGD POUR LES BIBLIOTHÈQUES

La Présidente rappelle les crédits inscrits au budget primitif pour l'achat du matériel audiovisuel (vidéoprojecteurs et écran) nécessaire pour les activités du réseau des bibliothèques. Elle précise que ce programme peut faire l'objet d'une aide financière de la DGD et propose au conseil de solliciter la DRAC à cet effet, selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES : 2 858,10 € HT

RECETTES	%	Montant
Participation Etat - DGD	55%	1 571,96 €
Autofinancement	45%	1 286,15 €
TOTAL	100%	2 858,10 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite une aide de la DGD pour le programme d'acquisition de matériel audiovisuel (vidéoprojecteurs et écran) nécessaire aux activités du réseau des bibliothèques, conformément au plan de financement présenté.

- MÊME SÉANCE -

N°22.1205.07- MOTION DE SOUTIEN À L'ASSOCIATION DE PÊCHE

Ajourné

- MÊME SÉANCE -

N°22.1205.08- AFFECTATION CUMULÉE

La Présidente rappelle que les budgets annexes des multiples ruraux sont clos au 31/12/2021 et repris, avec un suivi analytique, au budget principal. Elle rappelle les montants arrêtés d'affectation du résultat des 2 budgets annexes concernés et du budget principal en date du 10/03/2022.

Le conseil, après en avoir délibéré, arrêté comme ci-après l'affectation du résultat cumulé à reprendre au budget principal 2022 :

AFFECTATION DU RESULTAT	TOTAL
Excédent d'exploitation	1 110 451,00 €
<u>POUR MEMOIRE</u>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	389 218,92 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 899 027,41 €
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12</u>	
Solde d'exécution de l'exercice (R-D)	448 280,13 €
Solde d'exécution cumulé (001 D)	- 450 747,28 €
<u>RESTES A REALISER AU 31/12</u>	
Dépenses d'investissement	- 1 676 314,00 €
Recettes d'investissement	1 214 045,00 €
Solde	- 462 269,00 €
<u>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 450 747,28 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 462 269,00 €
Besoin de financement total	- 913 016,28 €
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</u>	
Résultat de l'exercice (R-D)	721 232,08 €
Résultat antérieur	389 218,92 €
Total à affecter	1 110 451,00 €
<u>AFFECTATION</u>	
1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2022)	- 913 016,28 €
2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2022)	
3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 (ligne 002)	197 434,72 €